



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP

PARIS - 18 & 19 octobre 2018



Aurep
"LA RÉFÉRENCE"

Pour vous permettre d'acquérir les réflexes nécessaires à la compréhension et à la bonne application des règles de Droit International Privé, pour la troisième année consécutive, nous sommes heureux de vous convier à nos journées d'actualisation des connaissances en Gestion Internationale du Patrimoine.

Mariel REVILLARD & Alexandre BOICHÉ présenteront les nouvelles dispositions européennes applicables aux couples et reviendront sur la pratique du règlement succession notamment à travers la jurisprudence récente.
Hélène MAZERON-GABRIEL et Eric CEVAER mettront Monaco à l'honneur avec l'étude de deux cas pratiques.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer nombreux.

L'équipe de l'AUREP

2 jours de
formation en GIP

Des intervenants
renommés

Une
documentation
complète

Une formation de
qualité



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

PARIS – 18 & 19 octobre 2018

PROGRAMME

Jeudi 18 octobre 2018

9h – 12h30 & 14h – 17h30

Mme Mariel REVILLARD, Juriste spécialisée en droit international

& Maître Alexandre BOICHÉ, Avocat à la Cour, Docteur en droit, Spécialiste en Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, Droit international et Droit de l'Union Européenne

- Les règlements européens du Conseil du 24 juin 2016 sur les régimes matrimoniaux et sur les effets patrimoniaux des partenariats applicables aux couples internationaux à partir du 29 janvier 2019.
- Les divorces internationaux en droit international privé et européen. Mode d'emploi dans un contexte international du divorce sans juge applicable depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Actualités de droit international privé et européen des successions depuis le 17 août 2015 : la pratique du règlement successions et la jurisprudence récente.

Vendredi 19 octobre 2018

9h – 12h30 & 14h – 17h30

Mme Hélène MAZERON-GABRIEL, Diplômée notaire, chargée d'enseignement AUREP et Université de Clermont Auvergne,

& Maître Eric CEVAER, Notaire associé au Cap d'Ail

- Etude de la loi Monégasque de droit international privé n° 1.448 du 28 juin 2017 applicable à compter du 8 juillet 2017.
- Cas pratiques : deux cas pratiques seront étudiés au plan civil comme au plan fiscal.



PRIX

Actualisation des connaissances en
Gestion Internationale du Patrimoine

2 jours
18 & 19 octobre 2018

675 euros TTC

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP



Mariel REVILLARD & Alexandre BOICHÉ
Jeudi 18 Octobre > 9h-12h30 & 14h-17h30

I - Les règlements européens du Conseil du 24 juin 2016 sur les régimes matrimoniaux et sur les effets patrimoniaux des partenariats applicables aux couples internationaux à partir du 29 janvier 2019

- Champ d'application.
- Compétence.
- Loi applicable.
- Reconnaissance, force exécutoire et exécution des décisions.
- Dispositions générales et finales.

II - Les divorces internationaux

A - Droit international privé et européen des divorces internationaux.

- Compétence : Le règlement Bruxelles II bis du 17 novembre 2003.
- Loi applicable au divorce : le règlement Rome III du 20 décembre 2010.
- Domaine de la loi applicable au divorce.
- Effets en France des jugements étrangers de divorce.

B - Le divorce sans juge en droit international privé et européen applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 : mode d'emploi dans un contexte international.

- Compétence internationale des avocats et des notaires.
- Loi applicable.
- Circulation transfrontière des conventions de divorce : reconnaissance et exécution au sein de l'Union européenne et vis-à-vis des Etats tiers.
- Le divorce sans juge est-il une option recommandable à un couple international ?

III - Actualité jurisprudentielle du droit international privé et européen des successions et pratique du règlement successions du 4 juillet 2012 applicable depuis le 17 août 2015

A - Rappel des principes du règlement successions.

- Domaine (Arrêts CJUE du 2 octobre 2017 et du 1^{er} mars 2018).
- Compétence.
- Loi applicable : unité successorale et *professio juris*.
- Mise en œuvre du rattachement : renvoi et ordre public.

B - Stratégie de la transmission d'un patrimoine international depuis le 17 août 2015 : nouvelles pratiques de préparation des successions internationales.

- Révision des conseils d'*estate planning* formulés avant le 17 août 2015.
- La *professio juris* et l'*estate planning* : incidence des arrêts de la Cour de Cassation du 27 septembre 2017 (Jarre et Colombier).
- Instruments d'anticipation successorale : testament, donation, pacte successoral et trust.
- Incidence fiscale du règlement successions.



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP



Hélène MAZERON-GABRIEL & Eric CEVAER
Vendredi 19 octobre > 9h-12h30 & 14h-17h30

I - Etude de la loi Monégasque de droit international privé n° 1.448 du 28 juin 2017 applicable à compter du 8 juillet 2017

- Situation avant l'entrée en application de la loi DIP.
- Apports de la loi DIP dans le domaine du droit patrimonial de la famille.

II- Cas pratiques

A – Règlement civil et fiscal de la succession d'un ressortissant belge domicilié à Monaco possédant des biens en France et à Monaco.

- Rappel des règles de conflit de loi applicables.
- Rappel des principes de taxation en France d'une succession internationale et mise en œuvre de ces principes au cas particulier.

B – Règlement civil et fiscal de la succession d'une ressortissante italienne domiciliée à Monaco possédant des biens immeubles en France et des parts de société.

- Testament rédigé à Monaco
- Validité formelle du testament.
- Rappel des règles de conflit de loi applicables.
- Etude de la dévolution.
- Traitement fiscal de la succession.

Bulletin d'Inscription



Nom, prénom* :

Société* :

Adresse* :

Téléphone* :

E-mail* (en majuscules) :

S'inscrit à la formation « Actualisation des Connaissances en Gestion Internationale du Patrimoine » les 18 et 19 octobre 2018 – durée 14 heures (2 jours)
et adresse un chèque de 675 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP

 Adresse de facturation* :

Nom / société: *Cachet de l'entreprise et visa*

Adresse :

Une attestation de présence et une facture valant convention simplifiée vous seront remises en fin de formation.

Merci d'adresser ce bulletin de participation à :

AUREP - Laëtitia Gallon

36, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 63000 Clermont-Ferrand

contact@aurep.com Tél : 04 73 17 15 10 Fax : 04 73 29 11 96

Votre inscription ne sera effective que si elle est accompagnée du règlement
Une confirmation de votre inscription vous sera transmise par e-mail.

À, le

Signature OBLIGATOIRE

*Mentions obligatoire

¹ Aucun remboursement ni report ne sera effectué pour tout désistement intervenant moins de dix jours avant la date de la formation.